

Compte rendu Conseil d'administration de l'Université PSL

Jeudi 20 juin 2024 – 9h

En salle polyvalente, 3 rue Amyot, 75005 Paris

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Concernant les pouvoirs et procurations, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Christophe GIRAUD.
- Dauphine-PSL est représenté par Bruno BOUCHARD.
- L'EFEO est représentée par Cécilia MENDES.
- L'Inserm est représenté par Hélène MAURY.
- L'INSP est représenté par Jérôme LARTIGAU.
- Le rectorat de Paris par Jérémie LOUSSOUARN.

- Fabienne CASOLI détient la procuration de Marie-Christine LEMARDELEY.
- Maxime CHUPIN détient les procurations de Jean ABOUDARHAM et de Samuel PINAUD.
- Vincent CROQUETTE détient la procuration de Ronan STEPHAN.
- Élisabeth MASSONI détient la procuration de Cédric DALMASSO et d'Astrid NIVARD.
- Denis ROUSSET détient les procurations de Frédérique FLECK et de Luc FOURNIAL.
- Nathalie VIEIRA détient les procurations de Cécile FALCON et d'Océane MASCARO.
- Frédéric WORMS détient les procurations d'Éric FLEURY et de Thomas ROMER.
- Alain FUCHS la procuration d'Alain PUISIEUX.

Étaient présents avec voix délibérative :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - BEYLAT Jean-Luc | Nokia Bell Labs France |
| - BOUCHARD Bruno | Dauphine-PSL |
| - BUBENICEK Michelle | ENC-PSL |
| - CASOLI Fabienne | Observatoire de Paris – PSL |
| - CHUPIN Maxime | CNRS |
| - CORREARD Sylvie | Musée des Arts Décoratifs |
| - CROQUETTE Vincent | ESPCI-PSL |
| - FUCHS Alain | PSL |
| - GIRAUD Christophe | CNRS |
| - HOCHMANN Michel | EPHE-PSL |
| - LERMINIAUX Christian | Chimie Paris-PSL |
| - MASSONI-CAUSSE Elisabeth | Mines Paris-PSL |
| - MAURY Hélène | Inserm |
| - OUVRIER Sandy | CNSAD-PSL |
| - ROUSSET Denis | EPHE-PSL |
| - SCHMITT Michel | Mines Paris-PSL |

Conseil d'administration

- SZPINER Alexandra
- THIELLAY Jean-Philippe
- VIEIRA Nathalie
- WIRTH Thierry
- WORMS Frédéric

CR IDF
CNM
PSL
EPHE-PSL
ENS-PSL

Étaient présents avec voix consultative :

- LARTIGAU Jérôme
- MENDES Cécilia

INSP
EFEQ

Étaient également présents :

- ANGLES Pierre-Yves
- BUGE Éric
- BUSTANOBV Viviane
- CATALA Claude
- CHEVALIER-DELAHAIS Marine
- DENIS REMIS Cédric
- HEURLEY Jennifer
- LEZER Philippe
- LOUSSOUARN Jérémie
- MANGANO Hélène
- RIVIERE Céline
- RYL Isabelle
- SCHWARTZ Antoine
- TOURIN Arnaud

Directeur de la formation
Maître des requêtes au Conseil d'État
Assistante aux instances
Sénat académique
Directrice des affaires juridiques
VP Développement
VP Relations internationales
Agent comptable
Rectorat de Paris
Directrice générale des services
Responsable de l'Ecole interne
VP Intelligence artificielle
Directeur général adjoint des services
VP Recherche

Le Président ouvre la séance et fait afficher les procurations. Le quorum est atteint.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 14 mars 2024

Le Président invite les administrateurs à formuler leurs remarques concernant le compte rendu. Un administrateur constate que les noms des intervenants n'apparaissent pas dans le procès-verbal. Le Président confirme que les procès-verbaux de séance sont anonymisés. Quiconque souhaite que son nom soit mentionné trouvera sa demande validée. Le même administrateur indique ne pas avoir remarqué cette pratique jusque-là, mais ne demande pas de la modifier. Le compte rendu n'appelle pas de correction.

Le compte rendu du conseil d'administration de l'Université PSL du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

II. POINTS DÉLIBÉRATIFS

A. Gouvernance

➤ A1 Approbation du projet de modification des statuts

Le Président salue, au nom des administratrices et administrateurs, la présence de M. Éric BUGE, maître des requêtes au Conseil d'État. Eric BUGE a accompagné l'Université tout au long du processus. Il est prêt à répondre à toute question éventuelle.

Le projet de modification des statuts a été discuté lors de deux séances, les 12 et 18 juin, avec les élus de ce conseil, et il a été validé à l'unanimité par le Directoire.

Comme indiqué lors des précédentes séances, il s'agit principalement d'une actualisation consécutive à l'entrée de nouveaux établissements-composantes, l'ENSAD et de l'ENSA Paris-Malaquais. Les autres modifications ont un caractère purement cosmétique ou remédient à des manques repérés dans la précédente version, telle la création d'un Conseil restreint.

Le point central, outre l'intégration de deux nouvelles composantes, est la possibilité de représentation des étudiants directement inscrits à PSL Siège au sein du sous-collège 4, que les précédents statuts n'ouvraient pas. Ce point avait été soulevé à juste titre par les élus étudiants de ce Conseil. Le Conseil d'administration s'était engagé à prendre en compte leur demande, ce à quoi il est procédé ce jour.

En tout état de cause, cette version actualisée des statuts respecte l'accord politique établi en 2019. Aucune de ces modifications ne nécessite un passage devant les instances des établissements.

La difficulté de cette actualisation ne portait pas sur le contenu, mais sur le contexte juridique. PSL est le premier établissement à être sorti de l'expérimentation et à modifier ses statuts à cette issue. Il a fallu plusieurs semaines de discussion avec la direction des Affaires juridiques du ministère, pour établir l'articulation entre le Code de l'éducation et l'ordonnance de 2018, non pour un établissement expérimental, mais pour un grand établissement déjà sorti de l'expérimentation.

La situation s'est débloquée à la fin du mois mai. La Direction des affaires juridiques du ministère, confrontée à une situation inédite, a pris le temps nécessaire pour traiter le cas de l'Université PSL.

Si ce projet de décret est validé par ce Conseil, il sera examiné et transmis au Conseil d'État.

Le Président cède la parole aux administrateurs et administratrices.

Un membre personnalité qualifiée vérifie que l'avis du Conseil d'État est un prérequis à la validation des statuts de l'établissement.

Le représentant du Conseil d'État explique que ce point a fait l'objet d'une étude approfondie. D'une part, l'ordonnance du 12 décembre 2018 prévoit que la pérennisation des statuts des établissements publics expérimentaux s'effectue par décret simple. D'autre part, les statuts des grands établissements – au rang desquels figure désormais PSL – sont fixés par décret en Conseil d'État. Il a donc fallu

Conseil d'administration

déterminer quelle règle l'emportait. Les affaires juridiques du ministère ont considéré qu'un décret en Conseil d'État était désormais nécessaire, sur le fondement de l'article législatif qui fixe le statut des grands établissements. De fait, ce projet a bien vocation à être transmis au Conseil d'État pour saisine obligatoire.

Une élue relaie la remarque d'une autre élue dont elle détient la procuration. Celle-ci écrivait : *« nous avons été associés dans un groupe de travail sur une modification relative à l'impossibilité pour les étudiants de PSL maison-mère d'être élus en CA, qui a été entendue. Pour autant, nous n'avons pas pu effectuer de contre-propositions ni réussi à imposer une réflexion sur la composition générale du CA qui demeure inchangée, avec une proportion d'élus étudiants peu satisfaisante »*. Un élu fait part de la même remarque.

La directrice générale des services indique que la possibilité a été ouverte à l'ensemble des étudiants/étudiantes inscrits à PSL siège de pouvoir être élus au sein du CA, mais la répartition des voix n'a pas été modifiée au sein du collège 2 et de l'ensemble des sous-collèges. Il est rappelé que les étudiants inscrits dans les établissements-composantes peuvent s'exprimer au sein des instances de leur propre structure.

Le Président rappelle que la construction de PSL est fédérale et que l'université repose sur les établissements-composantes, présents au Directoire et au Conseil d'administration. C'est ce modèle longuement mûri et concerté qui a été validé, à des majorités très larges, sinon l'unanimité, par l'approbation des statuts de PSL dans les établissements-composantes et à PSL-Siège.

Plus généralement, il relevait bien des établissements-composantes du Directoire de se demander dans quelle mesure les statuts actuels de PSL, qui fonctionnent et qui n'ont jamais fait l'objet d'une contestation de quelque article que ce soit, pouvaient évoluer afin de permettre l'entrée de nouveaux établissements-composantes. Ce projet de statuts a été validé à l'unanimité par le Directoire, car il ne remet pas en cause l'architecture globale des statuts.

Un administrateur remercie le représentant du Conseil d'État, le groupe de travail, ainsi que le Directoire pour le travail réalisé. Il souhaite des renseignements sur la suite du processus.

Le Président propose de procéder au vote avant de répondre à sa question.

Le projet de modification des statuts est approuvé à la majorité qualifiée (26 pour, 5 contre).

Le Président annonce une prochaine réunion interministérielle sur le sujet. Le représentant du Conseil d'État le confirme, et ajoute que ce projet de décret portant modification des statuts de PSL embarque également les modifications statutaires des deux nouveaux établissements-composantes. Ces derniers vont devoir modifier leurs statuts, ainsi que l'ont fait tous les établissements à leur entrée dans PSL, de manière à indiquer qu'ils relèvent désormais de PSL. Il s'agit donc d'avoir un projet de décret qui englobe les modifications transmises et qui comprenne deux autres chapitres modifiant les décrets statutaires des deux nouveaux établissements-composantes.

Conseil d'administration

Cela nécessite que ces deux établissements-composantes réalisent le même travail que celui en cours aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils soumettent ces projets de modification à leur conseil d'administration.

Par ailleurs, des consultations sont obligatoires. Une fois celles-ci réalisées, le gouvernement pourra délibérer sur le projet de décret lors d'une réunion interministérielle. Le calendrier sera aussi fonction des échéances politiques à venir. Dès l'instant où la décision gouvernementale aura été prise, le Conseil d'État sera saisi et disposera d'environ un mois pour examiner le projet de décret. Cette étape franchie, ce dernier pourrait être publié rapidement, i.e. dans le courant du mois de septembre. Le Président indique tout mettre en œuvre pour obtenir que la première réunion interministérielle ait lieu avant les échéances électorales, de sorte que le document soit dans les mains de l'agent du gouvernement et que le Conseil d'État puisse statuer le plus vite possible.

➤ A2. Composition du Search Committee

Le Président procède à la lecture du texte qui régit l'installation de ce comité.

Le Président rappelle qu'il a été élu Président à l'université PSL en février 2020 pour un mandat de cinq ans. Son mandat, ainsi que ceux des élus qui l'accompagnent, arriveront à terme le 26 février 2025.

Conformément à l'article 22 des statuts, le poste de président de l'Université PSL fera l'objet d'une publication et d'un appel à candidatures.

En amont de cet appel, la première étape consiste en la désignation d'un comité de recherche. La composition de ce comité, ainsi que son rôle, figurent comme suit à l'article 6.1.2 du règlement intérieur :

Le conseil d'administration désigne un comité pour l'assister dans la recherche et l'identification de candidats. La liste des membres du comité est adoptée à la majorité simple des présents et des représentés. Le président du conseil d'orientation stratégique et le président du sénat académique en sont membres de droit (article 22 des statuts). Le comité est paritaire et est composé de huit membres au maximum, dont les membres de droit. À la clôture de l'appel à candidatures et dans le délai maximal de 14 jours, le comité établit la liste des candidats recevables et propose au directoire un classement à la majorité simple de ses membres. Les candidats doivent être professeurs d'Université ou de rang équivalent dans un organisme de recherche ou dans une université internationale, sans condition de nationalité. Le comité est lié par ces critères de recevabilité, il est juge de l'équivalence de rang avec le titre de professeur des universités. Ses délibérations ne sont pas publiques et ses membres sont tenus à une stricte confidentialité. Le directoire communique au conseil d'administration une candidature approuvée à la majorité qualifiée de ses membres présents ou représentés.

Le rôle de ce search committee est donc essentiel. Ce comité de recherche doit être paritaire et comprend deux membres de droit : le Président du Conseil d'orientation stratégique, Michael WORTON, et le Président du Sénat, Claude CATALA. Il reste donc à déterminer le profil et les noms des autres membres, dont quatre femmes.

Conseil d'administration

L'Université PSL est désormais une université de rang international. Les deux derniers classements CWUR et QS la situent pour l'un au 19^e rang mondial, pour le second au 24^e rang. Il revient donc aux administrateurs et administratrices de doter leur université d'un *search committee* pleinement opérationnel, paritaire et à la hauteur des standards internationaux.

Ces considérations posées, le Directoire propose la composition suivante :

- Les deux membres de droit : Michael WORTON, Claude CATALA, qui sont deux hommes.
- Deux chefs d'établissement : Fabienne CASOLI, Présidente de l'Observatoire-PSL, et Frédéric WORMS, Directeur de l'École normale supérieure-PSL, soit un homme et une femme.
- Deux élus du sous-collège 1 du collège des élus : le Président de l'Université PSL devant être professeur des universités ou assimilé, il convient, comme c'est le cas pour les comités de sélection de n'importe quel professeur d'université, que les élus du sous-collège 1 désignent parmi eux deux représentants, dont au moins une femme, pour des raisons de parité.
- Pour compléter les deux places restantes, le Directoire propose deux femmes de très haut niveau international, qui ont accepté, si le Conseil d'administration les nomme, de participer à ce comité :

Edith Heard

- ✦ Directrice de l'unité *Génétique et biologie du développement* de l'Institut Curie.
- ✦ Professeure au Collège de France, titulaire de la chaire « épigénétique et mémoire cellulaire ».
- ✦ Depuis 2017, Directrice générale du Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL).
- ✦ Lauréate
 - médaille d'argent du CNRS en 2008
 - Grand Prix de l'Inserm en 2017.
- ✦ Membre
 - Academia Europaea (2012)
 - Royal Society (2013)
 - Académie américaine des sciences (2021)
 - Académie des sciences (2022)
 - Organisation européenne de biologie moléculaire
 - Académie Léopoldine



Maud Cohen

- ✦ Directrice générale de Polytechnique Montréal depuis août 2022
- ✦ Présidente et directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine (2014- mars 2022)
- ✦ Chargée de cours – gestions de projet HEC Montréal (2013-2014)
- ✦ Présidente et porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (2009-2012)
- ✦ Distinctions
 - Fellow ingénieurs Canada (2012)
 - 100 femmes leaders de l'avenir de la revue *Entreprendre* (2018, 2020)
 - Prix spécial du jury du réseau des femmes d'affaires du Québec (2011)
 - Conférence canadienne de la gouverneure générale sur le leadership (2008)



Conseil d'administration

La proposition respecte à la fois la parité et l'équilibre disciplinaire. Le Président ouvre le débat.

Un membre personnalité qualifiée s'enquiert de la vraie mission de ce comité. Il croit comprendre qu'il examine les candidatures et fait ensuite des propositions au Directoire et au Conseil d'administration. Mais il demande s'il s'agit réellement d'un comité de recherche en tant que tel ou si son action est plus large.

Le Président répond qu'il s'agit véritablement d'un comité de recherche dont les membres devront aller chercher des candidatures, y compris à l'international.

Un administrateur admet que le terme *Search Committee* est un peu trompeur, dans la mesure où ce comité a davantage un rôle de recherche et de sélection de candidatures que de recherche à proprement parler.

Un membre personnalité qualifiée comprend que l'action de ce comité est exclusive de l'intervention de cabinets spécialisés professionnels privés. Le Président le confirme.

Une élue rapporte une demande de l'élue dont elle a procuration : « *Sans remettre en question les qualités professionnelles des personnes proposées, il s'agirait de veiller à ce que ce comité conserve une sensibilité aux particularités des écoles d'art* ». Le Président assure que cette remarque sera bien prise en compte.

Un membre personnalité qualifiée souligne que la tâche du président de l'établissement sera particulièrement rude. Il relève le caractère fédéral de PSL, l'aspect très politique de certaines missions, dans le respect de budgets et de ressources humaines contraintes. Il se demande si les membres du comité disposent des outils nécessaires outre leur seul carnet d'adresses, à l'image de ce qui se fait au sein des cabinets spécialisés. Cette mission lui semble particulièrement délicate. Le Président indique que la fiche de poste détaille les missions du Président, ses prérogatives et les compétences requises pour le poste, telles qu'elles figurent dans les statuts. Le Directoire a proposé de rédiger un document complémentaire incluant d'autres critères.

Un élu se félicite du schéma général de ce comité de recherche qui intègre des élus, conformément à la demande formulée lors d'un précédent conseil d'administration. Il se félicite également que ce comité ne soit pas remplacé par un cabinet de conseil. La configuration proposée ne nécessite pas de coûts supplémentaires et permet d'assurer le travail correctement. L'élu est certain que ce comité, quelle que soit sa composition finale, parviendra à trouver de bonnes candidatures et à proposer une sélection intéressante.

Le Président revient sur le besoin de compléter le comité par deux élus du conseil d'administration. Élisabeth MASSONI-CAUSSE et Denis ROUSSET font acte de candidature. Le Président les remercie.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration émet un vote favorable (29 pour, 3 abstentions).

Un administrateur vérifie que les membres concernés ont le droit de voter. Le Président le confirme.

Un membre personnalité qualifiée souligne que les deux personnalités extérieures auront notamment la charge de formuler de nouvelles propositions. Le Président ajoute que ce comité pourra éventuellement procéder à des auditions. Il est probable, sinon certain, que le Directoire procèdera de même.

Le calendrier global de l'opération est présenté.

rétroplanning

- ★ 11 juin : validation des statuts par le Directoire
- ★ 12&18 juin : GT sur les statuts.
- ★ 20 juin 2024 : adoption des statuts de l'Université PSL par CA et mise en place du comité de recherche du Président
- ★ XXX Novembre 2024 : Publication des listes pour Collège 2 du CA.
- ★ 13 novembre 2024 : publication de l'appel à candidatures pour le Président de PSL (min. 3 semaines)
- ★ 6 décembre 2024 : Dépôt des listes pour Collège 2 du CA.
- ★ 20 décembre 2024 : Transmission aux électeurs des informations relatives aux candidats.
- ★ 02 janvier 2024 : clôture de l'appel à candidatures pour le Président Le comité a 14 jours maximum pour établir la liste et la transmettre au Directoire
- ★ 6-7 janvier 2025 : Scrutin du Collège 2.
- ★ 21 janvier 2025 : Directoire choisit un candidat / une candidate et le transmet au Conseil d'administration.
- ★ 23 janvier 2025 : CA d'installation des Collèges 1 et 2. Désignation des PQ (collège 3)
- ★ Avant le 25 janvier 2025: transmission au CA de la candidature de Président.
- ★ 06 février 2025 : CA élection du président de l'Université PSL



Les éléments en jaune concernent le Conseil d'administration et son renouvellement. Dans un calendrier idéal, les nouveaux statuts de PSL seront publiés fin septembre. Ces derniers précisent la composition du Conseil d'administration, en prenant en compte l'existence de deux nouveaux établissements-composantes au sein de PSL, mais également une évolution du Directoire : les directeurs des deux nouveaux établissements-composantes y siègent à part entière et non plus comme invités permanents.

Les éléments en bleu concernent l'agenda relatif à la candidature du futur Président ou de la future Présidente. À ce stade, le seul élément d'incertitude réside dans la capacité du Conseil d'État à répondre en temps et en heure. Si tel n'était pas le cas, il conviendrait de dissocier l'élection du Président et le processus de renouvellement du Conseil d'administration. Il reviendrait alors au conseil d'administration actuel d'élire le futur président ou la future présidente.

Conseil d'administration

Un membre personnalité qualifiée pointe un risque : en pleine période électorale, le fonctionnement administratif et les cabinets vont être perturbés pendant plusieurs semaines. Il doute d'une signature fin septembre.

Un autre membre personnalité qualifiée demande si c'est une liste de candidatures qui est transmise au Conseil d'administration ou la candidature retenue. Le Président et un administrateur indiquent que le Directoire recevra une liste ordonnée et qu'il transmettra un nom au Conseil d'administration.

Un membre personnalité qualifiée comprend que le Conseil d'administration n'établit pas le choix de la personne. Le Président rappelle que le Conseil d'administration est libre de ne pas élire la personnalité proposée.

Un élu s'étonne que l'appel à candidatures soit prévu aussi tardivement, à savoir le 13 novembre. Cette période est extrêmement chargée pour tous les universitaires. Il préconise que l'appel à candidatures soit publié plus tôt pour permettre au comité de recherche de mener son travail (recherche, auditions). Il lui semble à cet égard difficile de procéder à des auditions dans les 14 jours prévus par le règlement intérieur. Or, rien ne semble faire obstacle à lancer l'appel à candidatures plus tôt, que ce soit dès le mois de septembre. Le Président indique que la question, soulevée Directoire, peut de nouveau l'être. Un membre personnalité qualifiée suggère pour sa part d'avancer la clôture de l'appel. Un élu souligne qu'il existe un délai de trois semaines entre l'appel et la clôture. Avancer l'un implique de fait d'avancer l'autre.

Une membre personnalité qualifiée s'interroge sur la relation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'opération. Le Président répond qu'aucun dialogue n'est établi dans ce sens : ni le ministère ni l'Université ne le souhaitent.

➤ **A3. Lettre d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire (LOB/DOB)**

Le directeur général adjoint des services présente le document dans une version intégrant les recommandations de priorisation formulées en Directoire.

En ce qui concerne le contexte général, au-delà de l'intégration de nouveaux établissements et du renouvellement du conseil d'administration, il mentionne l'évaluation du HCERES et du COS qui ont eu lieu cette année.

Le directeur général adjoint des services rappelle que le processus budgétaire, après une série d'échanges avec les établissements-composantes et au moment du conseil d'administration autour de la LOB, se poursuivra par un vote des budgets en décembre 2024. Cette LOB vise à apporter un éclairage sur les priorités 2025, en évoquant leurs implications budgétaires.

La première partie du document présente les données agrégées des établissements-composantes, à savoir les données des budgets initiaux, dans un périmètre par principe ouvert aux deux nouveaux établissements-composantes. Ce volume

Conseil d'administration

budgetaire permet de comparer PSL aux autres grandes universités de recherche française.

Il présente quelques éléments clés de budget patrimonial :

Le budget patrimonial

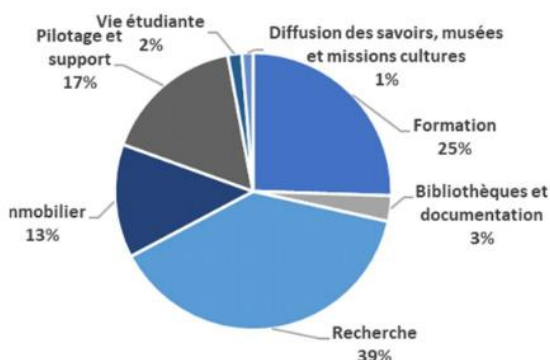
M€	BI 2024
Produits	649,108
Charges	652,086
Résultat -	2,978 €

M€	BI 2024
CAF	53,961
Niveau du FDR	108,612
Niveau du BFR	-58,923
Niveau de trésorerie	167,536

Ces éléments sur les produits et les charges indiquent un résultat déficitaire. Un certain nombre de budgets sont en effet votés avec un déficit, qui s'explique largement par une hausse des coûts, qui n'est que partiellement compensée par l'État. C'est une vraie préoccupation pour les établissements. Malgré tout, le niveau global d'indicateurs (capacité d'autofinancement, fonds de roulement) reste globalement confortable et satisfaisant, même si les incertitudes peuvent être fortes.

ETPT	BI 2024
Enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants et assimilés	2 342
Elèves fonctionnaires stagiaires	853
BIATSS	2 398
TOTAL	5 593

CP M€	BI 2024
Formation	182,310
Bibliothèques et documentation	21,400
Recherche	277,056
Immobilier	94,817
Pilotage et support	118,485
Vie étudiante	11,566
Diffusion des savoirs, musées et missions cultures	9,373
TOTAL	715,008

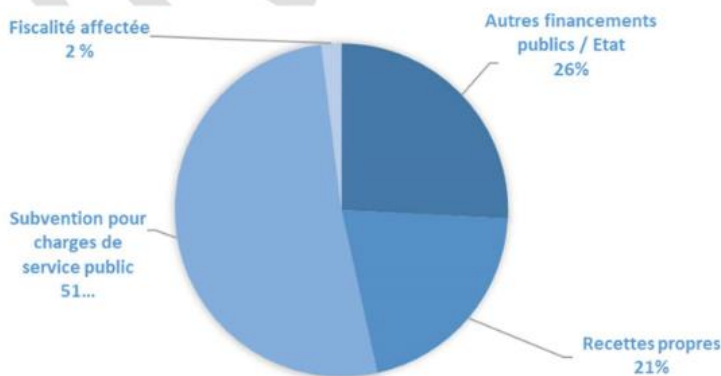


Conseil d'administration

Le bilan synthétique des effectifs en ETPT (équivalents temps plein travaillés) est présenté, ainsi que à la répartition règlementaire des dépenses par destination.

S'agissant des recettes, il faut tenir compte du contexte financier tendu de l'ESR. Il évoque à ce titre les interrogations sur les niveaux de ressources disponibles pour financer durablement les projets de l'Université, avec une inflation soutenue et une croissance annoncée modérée. Les établissements font preuve d'une volonté de dialogue vis-à-vis des ministères quant au niveau de leur subvention pour charges de service public.

M €	BI 2024	%
Autres financements publics / Etat	173,466	26%
Recettes propres	138,049	21%
Subvention pour charges de service public	343,064	51%
Fiscalité affectée	12,92	2%
Total général	667,51	100%



Ce tableau présente le poids respectif des catégories de recettes. Environ 51 % des ressources de l'Université PSL relèvent de la subvention pour charges de service public, 49 % relèvent des ressources propres au sens large, qui comprennent les « autres financements publics et États » (appels à projets) à hauteur de 26%, les recettes propres au sens strict à hauteur de 21 % et la fiscalité affectée (2%).

Le Directeur général adjoint des services aborde ensuite les orientations 2025.

- **Recherche**

- Les grands programmes de recherche (36,5 millions d'euros sur 5 ans)
- Mise en place de l'IHU Curie
- Renouvellement de la convention CNRS (démarche d'expérimentation)
- Trajectoire des contrats doctoraux (77 contrats)
- Poursuite des autres actions pour attirer les meilleurs talents (CPJ, professeurs attachés, etc.)

- **Intelligence artificielle (IA)**

- Cluster IA : 75 millions d'euros sur 5 ans
- 3 axes du projet : Recherche, formation et innovation

- Formation des enseignants-chercheurs
- **Formation**
 - Enjeux structurants (transdisciplinarité, programmes transverses, circulation étudiante, thèses binômées...)
 - Programmes gradués (revisiter et conforter)
 - Bachelor of Engineering de la School of Engineering
 - Répondre aux enjeux environnementaux (recherche & formation)
- **Campus et vie étudiante**
 - Accélérer la mise en œuvre du schéma directeur vie étudiante
 - Renforcer les moyens de la cellule veille de PSL et du pôle IDEA
 - Handicap (candidature à l'AAP Université inclusive)
- **International**
 - Structurer et renforcer les partenariats internationaux
 - Le Global Seed Fund
 - Renforcer le pilotage d'EELISA
 - Fonds d'aide aux chercheurs, enseignants, étudiants réfugiés
- **Développement, innovation & entrepreneuriat**
 - Déploiement du Pôle universitaire d'innovation (PUI)
 - Augmenter le volume des contrats de recherche partenariale
 - Accueil de nouvelles fondations abritées
- **Immobilier**
 - Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
 - Une préoccupation partagée : travaux/recherche de locaux

La lettre d'orientation budgétaire présente ensuite les services en appui et les services mutualisés supports.

- **Projet de carte européenne**

L'année 2025 verra la mise en avant du projet phare de Carte européenne, financé à hauteur de 600 000 euros par PSL siège. Cette carte universitaire aura vocation à favoriser la circulation au sein des établissements de PSL et constituera une avancée symbolique pour la notoriété de la marque.

- **Conférence RH 2024**

Cette conférence destinée aux chefs d'établissement doit permettre de faire avancer toute une série de dossiers structurants dans les domaines des ressources humaines : schéma d'emploi, recrutements, simplification, HRS4R, convention cadre SMS, carte européenne, diversité VSS égalité, schéma directeur pluriannuel du handicap.

- **Services en appui**

PSL a des ambitions en matière de communication et de documentation.

- **Convergence SI & ONE PSL 30**

Le plan de convergence (logiciels métiers) et l'expérimentation ONE PSL 30 (projet de plateforme) seront poursuivis l'année prochaine.

- **Consolidation des SMS**

L'idée est de proposer une convention-cadre traitant notamment de la soutenabilité de ces services.

Le Directeur général adjoint des services présente ensuite les priorités déployées en 2025.

Domaines	Priorités 2025
RECHERCHE	Lancer les 14 grands programmes de recherche (§ 69) Renouveler la convention PSL / CNRS (§70) Aider les jeunes talents (§72)
FORMATION	Favoriser l'interdisciplinarité enrichir les programmes transverses et la circulation étudiante (§87 ; 94-96) Conforter les programmes gradués (§88) Proposer des formations qui répondent aux enjeux environnementaux (§97)
IA	Mettre en œuvre Cluster IA (§83) Accompagner et former les enseignants et chercheurs à l'IA (§84)
VIE ETUDIANTE	Accélérer la mise en œuvre du schéma directeur (§98) Renforcer les moyens de la cellule de veille et du pôle IDEA (§104-105)
INTERNATIONAL	Structurer une politique internationale (§106) Financer un fonds d'aides aux chercheurs, enseignants ou étudiants exilés des pays en guerre (§107)
DEVELOPPEMENT & INNOVATION	Déployer le pôle universitaire d'innovation (§120) Accueillir de nouvelles fondations abritées (§123)
IMMOBILIER	Elaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (§126)
SERVICES EN APPUI et SMS	Mettre en place la carte européenne étudiante (§136)

Un membre personnalité qualifiée revient sur la répartition des activités et demande ce que contient l'item « pilotage et supports » affiché à 17 %. Le Directeur général adjoint des services répond que cet item regroupe l'ensemble des services supports métiers participant à la vie de l'établissement. La Directrice générale des services rend compte de la difficulté, pour certains établissements, de rattacher à l'ensemble des activités certaines missions RH, dont les dépenses afférentes peuvent parfois concerner la partie recherche et la partie supports. Elle convient que l'analytique en la matière n'est pas idéale et chaque fois qu'un doute existe, la somme correspondante vient agrémenter le poste « pilotage ». C'est la raison pour laquelle il peut paraître sur-représenté.

Conseil d'administration

Un membre personnalité qualifiée demande si le principe constitutionnel d'autonomie de l'université fait obstacle à d'éventuels prélèvements sur les fonds de roulement. Le Président indique que le cas ne s'est pas présenté, mais que le risque existe. L'objectif est de démontrer que le fonds de roulement est intégralement fléché sur des opérations définies. Une membre personnalité qualifiée ajoute que la question des fonds fléchés et leur compréhension constituent l'élément central d'ensemble. De fait, même s'il existe une protection et qu'il n'est procédé à aucun prélèvement sur les fonds de roulement, le risque est de voir baisser la subvention pour charges de service public. Le Président acquiesce. Un administrateur ajoute qu'une autre façon de faire consisterait à augmenter le point d'indice, qui ne serait pas compensé immédiatement, et qui impliquerait la nécessité de prélever sur les fonds de roulement pour le financer. Le Président en convient.

Une administratrice souhaite apporter deux corrections. La première concerne le paragraphe 124 de la page 21 : il s'agit d'ajouter l'École des chartes-PSL au titre des établissements qui poursuivent des travaux de construction ou restructuration. La seconde porte sur le paragraphe 125 : l'ENC-PSL n'est pas impactée par la première phase de livraison du campus Condorcet.

Une membre personnalité qualifiée s'enquiert d'une possibilité commune de placement concernant la trésorerie. La directrice générale des services explique que l'Université n'a pas le droit de procéder à des placements. Seule la Fondation le peut et sur des placements non risqués. Un membre personnalité qualifiée le regrette, notamment parce que cela permettrait de financer des dizaines de thèses. Le Président en convient.

Un administrateur se réjouit des avancées en matière de campus ouvert sur la ville. Il réitère ses félicitations vis-à-vis des équipes de PSL pour les succès obtenus. Il relève, au titre des soutiens publics, la subvention de service public et les contrats de recherche, les succès aux appels à projets nationaux et internationaux, ainsi que la levée de fonds réalisée. Si 2024 marque une année forte, il incite néanmoins à la vigilance sur le terrain des financements publics, compte tenu du contexte politique actuel, particulièrement instable. Il appelle de ses vœux une très grande solidarité entre établissements et invite à faire preuve de fermeté sur les grands principes d'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président le remercie. En l'absence d'autres remarques, il propose de soumettre la LOB au vote.

La LOB est adoptée à la majorité (29 pour, 3 contre).

B. Formation et recherche

➤ **B1. Offre de formation de l'Université PSL**

Le Président souligne l'absence de Mme CANTOURNET qui défend ce même jour le projet PSL de Bachelor Engineering. M. ANGLÈS présente donc ce point.

Ce dernier indique qu'il s'agit aujourd'hui de procéder au vote de l'offre de formation des diplômes délivrés par PSL au titre de l'année 2024-25. Le document est élaboré par son équipe, en lien direct avec tous les directeurs et directrices de formation entre janvier et juin. Il a été validé par le Comex et le Directoire, avant de passer devant le Conseil d'administration.

L'Université PSL propose 10 diplômes de licence, ou valant grade de licence, et 53 diplômes de master, ou valant grade de master. Un recensement de la formation continue est également intégré depuis l'année précédente.

S'il y a peu de nouveautés, il convient toutefois de souligner le lancement de la mention « science de la durabilité », une réorganisation de la mention droit de Dauphine et le diplôme d'archiviste paléographe, qui fait son entrée dans l'annuel, bien qu'il ne soit pas délivré par PSL.

L'annuel de la prochaine année aura une ambition un peu différente, marquée par l'ouverture du nouveau quinquennat après l'accréditation par le HCERES et la DGESIP pour l'offre 2025-2030.

Le Président ouvre le débat.

Une administratrice salue le travail de rédaction considérable et souligne la qualité et la variété des formations offertes par l'Université PSL. Elle salue également l'intégration de l'ensemble de formations continues, qui vient compléter la palette globale. Le Président la remercie. Il souligne la part des nouvelles formations faisant intervenir plusieurs établissements, ainsi que le travail de rationalisation mené au niveau des écoles doctorales, telle la nouvelle école doctorale unique pour les sciences de la vie, mais aussi les écoles doctorales communes à plusieurs établissements. Ce travail a été mené dans l'intérêt des doctorants qui doivent être en mesure d'identifier clairement quelle université les diplôme.

Le conseil d'administration émet un avis favorable (29 pour, 3 abstentions).

➤ **B2. Droits d'inscription 2024-2025 des diplômes (CPES & Sciences pour un monde durable, Mode et Matière, D2E Pépite) et du certificat en ligne de transformation numérique**

Les droits d'inscription aux diplômes CPES & SMD sont alignés sur les droits de licence nationaux.

Conseil d'administration

Les droits d'inscription au certificat en ligne « Transformation numérique » s'élèvent à 999 euros pour les apprenants professionnels issus du monde de l'entreprise et de l'industrie. Les étudiants PSL en formation initiale sont, eux, exonérés de droits d'inscription.

Les droits d'inscription au diplôme d'établissement « Étudiant-Entrepreneur » (D2E) s'élèvent à 300 euros (hors Contribution de Vie Étudiante et de Campus) pour les étudiants en inscription unique ou inscrits à un diplôme dans un établissement hors du périmètre de l'Université PSL. Les étudiants inscrits dans un établissement-composante de l'Université PSL ou ayant signé un partenariat spécifique avec PSL en sont exonérés.

Les droits d'inscription pour les étudiants en formation initiale du Master « Mode et Matière » dont la résidence fiscale se situe dans un État membre de l'Union européenne sont calculés à partir du revenu brut global de l'année 2022 (avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022) et varient entre 1 056 euros pour un revenu brut global inférieur à 35 000 euros et 7 918 euros pour un revenu brut global supérieur à 90 000 euros. Pour les étudiants dont la résidence fiscale se situe dans un pays hors Union européenne, le montant des droits d'inscription est fixé à 15 836 euros.

Une élue indique que les élus étudiants, sans être opposés au principe de progressivité des droits, estiment que le tarif appliqué aux étudiants étrangers hors Union européenne est extrêmement élevé. En conséquence, ils voteront contre.

Le Président propose un vote séparé. Un membre personnalité qualifiée apprécie cette proposition. Il serait dommage que le vote soit entaché par cet aspect bien spécifique et atypique.

L'ensemble des droits d'inscription hors formation Modes et matières fait l'objet d'un vote favorable unanime.

Les droits d'inscription relatifs à la formation Modes et matières font l'objet d'un vote favorable (27 pour, 5 contre).

- **B3. Mise à jour du règlement des études, attendus et calendrier pédagogique : Diplôme CPES & Sciences pour un monde durable, Diplôme D2E Pépîte et Certificat en ligne de transformation numérique**

Les documents transmis ne comprennent que des modifications mineures.

La décision fait l'objet d'un vote favorable unanime.

- **B4. Remboursement des frais de certification en anglais pour les élèves boursiers des diplômes CPES et SMD**

Ce remboursement concerne les étudiantes et étudiants boursiers sur critères sociaux (CROUS) des formations du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures et de

Conseil d'administration

« Sciences pour un monde durable » pour un test de certification d'anglais. Les tests éligibles au remboursement sont les suivants :

- Test of English for International Communication (TOEIC),
- Test of English as a Foreign Language (TOEFL),
- International English Language Testing System (IELTS).

Une élue approuve la démarche, mais note que les étudiants se demandent pourquoi ce remboursement est conditionné à l'assiduité en classe de préparation. Un autre élu indique avoir reçu la même remarque, qu'il partage. Pierre-Yves ANGLÈS n'avait pas connaissance de ce point, mais la réponse logique est que les candidats sont subventionnés sous réserve qu'ils soient préparés.

Selon un administrateur, les étudiants s'étonnent de cette automaticité réservée aux seuls élèves boursiers. Il souligne que l'École normale supérieure-PSL a renoncé à rendre obligatoire un test d'anglais. Certains étudiants ont relevé que si ce test était obligatoire, la prise en charge des frais d'inscriptions y afférant incomberait à l'école. Cela pose notamment une question de budget. Tout de même, dans la dimension internationale des formations, cette question prend toute sa place.

Un membre personnalité qualifiée rappelle que ce n'est pas l'école qui le rend obligatoire, mais le marché du travail lui-même.

Il apparaît que ce test est obligatoire à l'ESPCI Paris-PSL.

Un membre personnalité qualifiée souligne que le niveau d'anglais des étudiants est devenu excellent à l'international, y compris celui des élèves français. Le Président estime que le déploiement de Netflix n'y est pas étranger.

La décision fait l'objet d'un vote favorable (30 pour, 2 abstentions).

➤ **B5. Création du certificat « Mineure Action publique »**

Pierre-Yves ANGLÈS rappelle le travail mené par les directions concernées pour structurer une offre de formation par la recherche via les programmes gradués et les programmes transverses thématiques (Programme Data, mineure data). L'institut d'action publique de l'Université PSL est un programme transverse donnant lieu à une mineure ouverte au mois de septembre.

Comme toute mineure, il vise :

- L'ouverture interdisciplinaire pour les étudiants
- L'optionnalisation dans la construction de leur cursus
- La singularisation des profils, notamment pour l'insertion professionnelle

Il a vocation à accompagner des étudiantes et étudiants de niveau master ou doctorat vers des postes opérationnels de la fonction publique, i. e. des étudiants scientifiques – et les chercheurs qui le souhaitent – vers les politiques publiques.

Conseil d'administration

Cette mineure, opérée par l'ENS-PSL, comprend une dimension opérationnelle forte en faveur de l'insertion professionnelle, avec un bloc fondamental de connaissances en droit et en finances publiques. Il remercie ici le représentant de l'INSP qui a beaucoup travaillé avec l'ENS-PSL.

La spécialisation thématique (en santé, environnement et éducation) sera laissée au choix des étudiants. Les cours de méthodologie porteront, eux, sur la conception, le déploiement, l'évaluation des politiques publiques. Un stage obligatoire sera effectué dans une administration publique.

La création de ce certificat validée, les recrutements seront lancés.

Un administrateur remercie les différents partenaires de cette mineure, qui s'inscrit comme un maillon essentiel du lien entre recherche et politiques publiques au sein de tous les établissements de PSL. L'ENS-PSL disposait depuis longtemps d'une mineure politique publique, qui concernait plutôt les étudiants de toutes disciplines désireux de passer les concours de la haute fonction publique. La mineure présentée vise désormais les recrutements contractuels permettant à des chercheurs et des chercheuses d'avoir des responsabilités de très haut niveau. C'est donc un enjeu fondamental : les politiques publiques prennent de moins en moins compte de la recherche. Il explique être dans l'attente du circuit de financement associé, dans la mesure où un professeur attaché, directeur de recherche en économie au CNRS, a été recruté.

Il signale enfin le lancement du master Sciences de la transition, qui propose à des étudiants issus de différentes disciplines un parcours de M2 fondé sur la recherche, mais aussi sur les applications, la question de la transition, des sciences durables et de la santé.

La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **B6. Bilan 2023 et plan de formation 2024 de l'École interne**

Le Président cède la parole à Céline RIVIERE, responsable de l'accompagnement professionnel des personnels à Dauphine-PSL et responsable de l'École interne PSL.

L'école interne réunit actuellement treize établissements. Son budget pour l'année 2024 est fixé à 499 500 euros. Il intègre tous les frais de fonctionnement qui correspondent aux trois postes cofinancés par les établissements membres. Une plateforme d'inscription est proposée en ligne.

Présentation de l'Ecole interne en 2024



2024

Un service mutualisé dédié à la formation continue collective de tous les personnels des établissements participants, créé au 1er janvier 2018.



13 établissements



499,5 K€ budget (incluant les frais de fonctionnement)



3 postes cofinancés



Une plateforme d'inscription en ligne



Une offre de formation étoffée et des formats multiples



2

Un programme de diffusion est édité chaque semestre, avec dix rubriques thématiques, dont deux dédiées aux enseignants-chercheurs.

Fonctionnement de l'Ecole interne



Un programme semestriel adressé à l'ensemble des personnels via les référents fc



Une seule procédure d'inscription via la plateforme en ligne:
<https://psl-ecoleinterne.inscription.psl.eu/>

Des formations qui s'inscrivent dans 10 thématiques dont 2 sont



Travail en réseau avec les référents

Un accès illimité à Learning

- 1 SE PROFESSIONNALISER : S'ADAPTER À SON POSTE
- 2 EXERCER UN MANAGEMENT RESPONSABLE ET BIENVEILLANT
- 3 AMÉLIORER SA CULTURE ADMINISTRATIVE : SE PRÉPARER AUX CONCOURS
- 4 CONDUIRE ET VALORISER SON ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET
- 5 APPROPRIER SES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES
- 6 MIEUX MAÎTRISER ET NUMÉRIQUES
- 7 SE FORMER
- 8 S'ÉPANOUIR GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT
- 9 PRATIQUER UNE LANGUE ÉTRANGÈRE
- 10 S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE, RSE DURABLE

EC

CIP

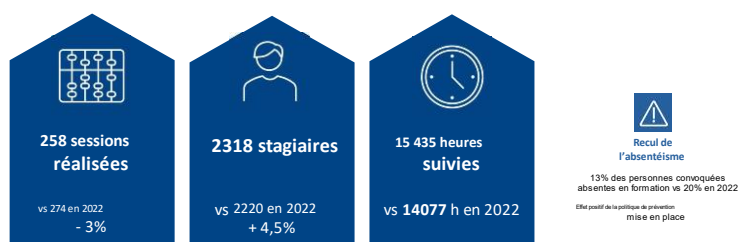


3

Le travail se fait en réseau, avec des référents formation intégrés au sein de chacun des établissements. Ces collaborateurs sont précieux pour l'école interne.

Elle aborde le bilan de l'année 2023 :

Bilan 2023: quelques chiffres clés



Des formations en cohérence avec les axes stratégiques du plan de formation PSL et les stratégies sectorielles de PSL

- Axe1:** Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial
- Axe2:** Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail
- Axe3:** Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et de la recherche

-chercheurs



258 sessions de formation ont été réalisées, soit un peu moins que l'an passé, mais elles ont permis de former davantage de stagiaires et sur un volume horaire suivi plus important. L'absentéisme, constaté en 2022, a reculé ; la politique de prévention et l'approche pédagogique déployées ont porté leurs fruits.

Plusieurs points d'attention sur le budget sont formulés :

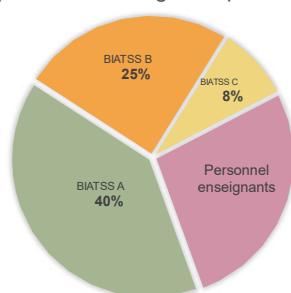
- ★ Budget 2023 entièrement consommé
- ★ Demandes croissantes de la part des établissements
- ★ Inflation du coût des formations

Le budget alloué en 2023 a été consommé en intégralité, ce qui traduit l'atteinte d'une limite. L'école interne est en capacité de répondre aux besoins actuels de formations et d'innover, mais les demandes ne cessent de croître et, du fait de l'inflation, les coûts de formation ont augmenté d'environ 10 %.

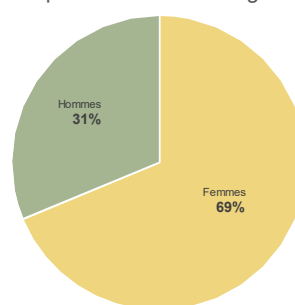
Elle présente les indicateurs RH :

Indicateurs RH 2023

Répartition des stagiaires par catégorie



Répartition F/H des stagiaires

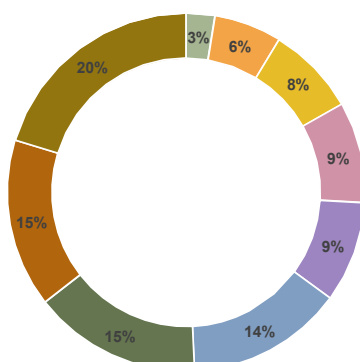


Une majorité d'enseignants chercheurs et d'administratifs de catégorie A ont participé à l'école interne en 2023. Sur les autres valeurs, les pourcentages sont stables, notamment la répartition femmes/hommes.

Elle aborde les thématiques de formation selon leur volume horaire :

Répartition par thématique 2023

Répartition thématique des formations (en volume horaire)



- ETHIQUE, RSE, DEVELOPPEMENT DURABLE
- COMPETENCES LINGUISTIQUES
- DEVELOPPEMENT PERSONNEL
- BUREAUTIQUE ET NUMERIQUE
- FORMATION METIER
- CULTURE ADMINISTRATIVE / PREPARATION CONCOURS
- FORMATIONS DEDIEES AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS
- MANAGEMENT ET GESTION DE PROJET
- PREVENTION ET SECURITE



Céline RIVIÈRE souligne une certaine stabilité, mais relève une augmentation en 2023 de la participation des enseignants-chercheurs sur des thématiques qui leur sont

Conseil d'administration

propres, notamment avec le lancement du programme Data formation de formateurs à l'IA qui les a beaucoup mobilisés, ainsi qu'une augmentation de la thématique prévention et sécurité.

Un administrateur s'étonne du pourcentage attribué à l'éthique, alors que dans les entreprises, cet item relève des formations obligatoires. Céline RIVIÈRE entend la remarque. Des formations sont proposées, dont certaines à caractère obligatoire ; un plan d'action est déployé, mais la thématique mobilise peu. Un administrateur rappelle que des formations associées sont déjà déployées au sein des écoles doctorales. Le Président indique que l'école interne doit s'adresser à l'ensemble des personnels. Les formations à l'éthique se trouvent ailleurs, ce qui explique sans doute ce résultat.

Céline RIVIÈRE souligne cependant l'engagement évident sur les formations en lien avec la sécurité, et une forte demande sur les outils, notamment la bureautique en 2023, qui se poursuit sur l'année 2024, ainsi que le développement de formations métier.

L'école interne travaille aussi dans le cadre de parcours professionnalisants.

Les parcours métiers professionnalisants en 2023



Nouvelle version du parcours mis en œuvre par le CIP à destination des nouveaux MCF et

274 participants en 2023
74 EC formés à MOODLE

PSL Centre d'innovation pédagogique



Offre qui s'enrichit en fonction des besoins et des actualités.

Encadrement doctoral: 152h
IA-Programme DATA: 57 participants



Parcours certifiant: obtention d'un bloc hommes » du DGE Management et

28 sessions de formation
228 stagiaires formés



Une du de maîtriser les gestionnaire transverses et opérationnelles.

35 personnes engagées dans ce parcours en 2023

PSL Université Paris

9

Le premier, dédié aux nouveaux maîtres de conférences, est mis en œuvre par le CIP et a formé 274 personnes en 2023 sur tous les sujets en lien avec la pédagogie et les outils associés.

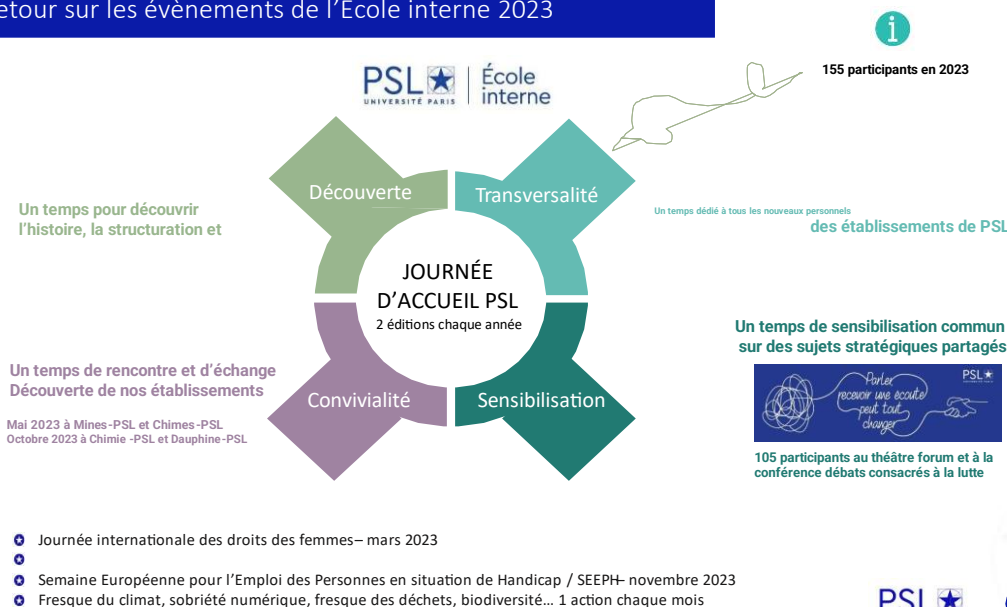
Le parcours management permet d'obtenir une certification en management, en validant un bloc de compétences d'un DGE en management des organisations au niveau de Dauphine-PSL.

Conseil d'administration

Un troisième parcours est dédié aux assistants de formation et aux gestionnaires pédagogiques. L'objectif est de professionnaliser les participants, de leur donner des bases, des compétences et un socle de connaissances, tout en les accueillant dans de bonnes conditions. Pour les organisations, c'est également un levier d'attractivité et l'occasion de transmettre un certain nombre de valeurs.

L'école interne dispose aussi d'une politique événementielle.

Retour sur les événements de l'Ecole interne 2023

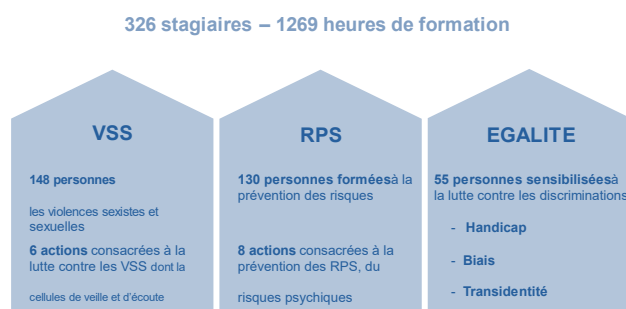


Deux journées d'accueil ont été organisées à l'automne et au printemps, qui ont permis de sensibiliser les personnels (155 participants) de tous les établissements de PSL aux violences sexistes et sexuelles.

Des formations sont par ailleurs proposées dans le cadre d'événements d'envergure nationale comme la Journée internationale des droits des femmes, la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap ou la Semaine de la qualité de vie et des conditions de travail.

Des plans d'action spécifiques sont également déployés :

Plan d'action de lutte contre les **violences sexistes et sexuelles**, de prévention des **risques psychosociaux** et de promotion de l'**égalité**



Ce plan mis en place il y a deux ans propose des formations allant de la sensibilisation au perfectionnement, voire à la professionnalisation des référents au sein des cellules de veille. Elle note moins de participations en 2023 sur tout ce qui a trait au handicap, mais davantage d'intérêt pour les formations aux risques psychosociaux, au harcèlement et aux risques psychiques.

Un deuxième plan d'action est lié à la médiation scientifique :

★ Plan d'action dédié à la **médiation scientifique**



Ce dernier a été mis en place dans le cadre du label Science pour la société du réseau partage des savoirs. Il s'adresse particulièrement aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs et prend la forme de masterclass sur les différentes dimensions de

Conseil d'administration

médiation scientifique à l'écrit, à l'oral, le dialogue avec les journalistes, sans oublier la prise en compte de l'impact sociétal et environnemental dans la recherche.

Céline RIVIERE aborde ensuite le plan de formation 2024 :

Plan de formation PSL 2024

Axe1: Contribuer au développement de PSL en tant qu'acteur de rang mondial

- Consolider l'offre de formation en **Anglais** (cours collectifs, temps de conversation animés par un natif, rédaction scientifique, e-learning...)
- Soutenir l'enseignement du Français Langue Etrangère -**FLE**
- Donner accès à l'apprentissage des langues rares avec l'ILARA
- Faciliter l'accueil des étudiants internationaux (sensibilisation pour adopter les comportements facilitateurs en situation interculturelle, présentation des

Axe2: Professionnaliser et développer les compétences métiers en favorisant la Qualité de Vie au Travail

- Accompagner les évolutions liées aux changements organisationnels (**outils collaboratifs, télétravail...**)
- Accompagner le déploiement de divers systèmes d'information et la mise en œuvre de l'appel à projet Idées en poursuivant et développant les actions de
- Développer et renforcer les parcours professionnalisants (**nouveau parcours dédié aux métiers financiers, métiers du recrutement**)
- Faciliter l'intégration des nouveaux personnels de PSL à l'occasion de temps d'accueil dédiés
- Poursuite des actions visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et les harcèlements (**nouvelles actions sur la laïcité, le racisme...**)

Un certain nombre de formations sont reconduites, auxquelles s'ajoutent de nouvelles pour répondre aux enjeux des organisations et besoins des personnels.

L'axe 1 poursuit le développement des formations principalement en anglais. Il prend la forme de cours collectifs sur différents niveaux, des cours de conversation, du e-learning et de la rédaction scientifique. Le français langue étrangère et la remise à niveau en français occupent une place importante. Ces formations sont également ouvertes aux doctorants. L'EPHE-PSL donne accès à des formations en langues rares. Enfin, l'école interne propose en collaboration avec le Welcome Desk de PSL des actions pour accueillir des étudiants internationaux sur la dimension interculturelle.

L'axe 2 porte sur des actions de professionnalisation et d'accompagnement aux changements (organisationnel et numérique). Des formations ont ainsi démarré en bureautique, en PAO, SharePoint, l'intelligence artificielle générative, généraliste. L'idée serait également de travailler sur l'IA orientée métiers (communication, RH, etc.). L'école interne accompagne également la mise en place du nouvel ATS Between utilisé dans le cadre du recrutement ; elle entend renforcer tous les parcours de formation déjà évoqués, mettre en place un parcours spécifique pour les gestionnaires financiers et comptables, et travailler sur tous les métiers du recrutement (ex : formations lancées en début d'année sur la discrimination dans le cadre des recrutements, sur la dimension RH, les fondamentaux de la gestion RH). Il est également question de poursuivre l'accompagnement en lien avec la RSE en

Conseil d'administration

consolidant l'offre, voire en l'enrichissant via des prismes différents (violences sexistes et sexuelles abordées sous le prisme du cinéma).

Le travail va également concerner le plan Climat-Biodiversité.

Plan de formation PSL 2024

- Favoriser le développement personnel et la qualité de vie au travail: tout au long de l'année (gestion du stress, management bienveillant, développer ses [challenges collectifs et solidaires](#)).
- Proposer des actions de sensibilisation pour une université responsable qui s'inscrit dans le cadre du plan Climat -Biodiversité ESR (sensibilisation aux

Axe3: Développer une offre de formation à destination des chercheurs, enseignants -chercheurs et enseignants afin de favoriser la qualité pédagogique et de la recherche

- Dans le cadre de l'appel à projet Hybridation et afin d'accompagner la mutation des pratiques pédagogiques initiée: poursuivre la [refonte du parcours de](#) nouveaux [outils pédagogiques](#) disponibles ou à venir (Wooclap, LMS commun Moodle, etc.), avec le Centre d'Innovation Pédagogique PSL –CIP
- Déploiement du programme DATA, [formation de formateurs à l'IA](#)
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action HRS4R (Human Resources Strategy for Researcher): ateliers gestion de carrière, Construire son projet
- Mieux faire connaître les formations aux outils d'encadrement et de gestion dédiées (management d'une équipe de recherche, encadrement doctoral...).
- Poursuite du plan d'action dédié à la médiation scientifique dans le cadre de l'AAP « [Science avec et pour la société](#) »

Au vu de son succès, la fresque Biodiversité sera complétée par une fresque des déchets, la poursuite d'ateliers d'achats responsables et un certain nombre de formations en lien avec la fresque du climat.

L'axe 3 est principalement dédié au personnel académique. Le CIP a intégralement revu son offre de formation, notamment celle à destination des maîtres de conférences : l'accent sera mis sur l'accompagnement individualisé et personnalisé des parcours pédagogiques. L'IA sera développée à l'attention des personnels académiques, au travers du programme Data, mais également via une proposition orientée pédagogie. Le plan d'action HRS4R permet de proposer des ateliers carrière aux enseignants-chercheurs et des ateliers pour faciliter l'insertion professionnelle des postdoctorants. Une formation dédiée à l'éthique et à l'intégrité scientifique sera développée en septembre. Les enseignants-chercheurs ont la possibilité de participer aux différents parcours, notamment ceux en management. Des formations spécifiques sont également déployées à leur attention (encadrement doctoral, management et encadrement d'équipe de recherche, etc.). L'accompagnement dans le cadre de la médiation scientifique se poursuit.

Le Président la remercie pour cette présentation complète et intéressante. Il ouvre la séance des questions.

Un administrateur indique recevoir des retours très positifs et enthousiastes de l'école interne dans son établissement. Une administratrice salue tout particulièrement la

Conseil d'administration

formation à l'encadrement doctoral, prérequis à l'inscription HDR : elle gagne selon elle à être développée.

Le Président la remercie d'avoir souligné ce point important d'amélioration collective.

La décision est adoptée à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Le président remercie les membres de leur présence. La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au 10 octobre.